

# Jean-Baptiste Machault d'Arnouville

(Paris 1701 - 1794)



**Machault d'Arnouville**

Homme d'Etat issu d'une famille (\*) de robe anoblie depuis deux siècles, fils de Louis Charles de Machault (mort en 1750) qui fut intendant du commerce de 1708 à 1715 puis lieutenant général de police, fin janvier 1718 après la démission du duc de Noailles. Jean-Baptiste est conseiller au parlement à 20 ans (1721), maître des requêtes en 1728 et rapporteur au bureau de Législation, puis intendant du Hainaut en mars 1743. C'est à ce titre que le roi le distingue lors d'une étape à Valenciennes, le 4 mai 1744, au début de la campagne de Flandre.

En mai 1744, il est président du Bureau de commerce et l'année suivante, en décembre 1745, est appelé à remplacer Orry au Contrôle Général des Finances par le roi Louis XV, par l'intermédiaire de Maurepas. Machault répond au ministre en le suppliant **« avec la dernière instance de représenter à Sa Majesté qu'en l'acceptant je répondrais mal à ses bontés et que je ne saurais Lui donner une preuve plus grande de tout le zèle que j'ai pour son service, qu'en La suppliant de faire choix de quelqu'un qui puisse La servir plus utilement dans la place dont Elle voudrait m'honorer »**. Ce fut Louis XV en personne qui prit la plume pour lui mander : **« Quand je vous ai choisi pour contrôleur général de mes finances, c'est comme vous croyant le meilleur pour remplir cette place. Vos représentations augmentent l'estime que j'avais pour vous et me prouvent que vous êtes un des plus honnêtes hommes de mon royaume et le plus capable de me servir dans cette place. Ainsi tout me confirme dans mon choix et j'attends de vous cette marque de votre dévouement à mon service et à celui de mon Etat »**. Le nouveau contrôleur général accourt alors de Valenciennes, fait « sa révérence » au Roi le samedi 11 décembre 1745 et travaille avec ce dernier, dès le lendemain.

Il demeurera en fonctions neuf ans, de 1745 à 1754. De tous les ministres de Louis XV, Machault fut le plus aimé et le plus estimé du roi, celui-ci ayant perçu les qualités d'homme d'Etat dont son royaume avait le plus grand besoin.

Ce disciple de d'Aguesseau et du comte d'Argenson, ami de Trudaine et de Joly de Fleury, d'un accès rude et froid mais probe et énergique, n'est pas courtisan le moins du monde et on peut même le dire dépourvu de toute ambition personnelle ; il recherche néanmoins la faveur de Madame de Pompadour. Il a des vues arrêtées et précises au service desquelles il met une énergie tenace et tranquille. Son objectif principal est la lutte contre les privilèges fiscaux.

Devant 100 millions de déficit, le contrôleur général a d'abord recours aux expédients habituels. Mais après la fin de la guerre de Succession d'Autriche, il s'attaque aux réformes de structure : augmenter la quote-part des pays d'états et du clergé, soumettre à des taxes permanentes les ordres privilégiés, s'attaquer aux prévaricateurs.

Les édits de Marly de mai 1749 lancent un emprunt de 1.800.000 livres de rentes à 5%, amortissables en 12 ans, et créent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1750, à la place du dixième, un autre impôt, le vingtième. La grande nouveauté de cette taxe, c'est qu'elle n'est plus un expédient limité à la durée d'une guerre, mais un impôt permanent qui, de plus, pèse sur tous les revenus. Il doit être établi par des contrôleurs royaux d'après les déclarations de tous les contribuables, même dans les pays à assemblées d'états.

Immédiatement, les privilégiés se montrent très hostiles à la réforme. Le parlement de Paris ajourne l'enregistrement de l'édit lors de sa présentation le 5 mai 1749. La fermeté du roi le fait plier le 19 mai. Machault est nommé ministre d'Etat le 24 du même mois. Les parlements, suivis

par les états du Languedoc et de Bretagne protestent violemment. Mais le roi brise les résistances par des consignes très fermes, dès l'automne 1749.

Avec le clergé, Machault rencontre plus forte partie encore. Le problème est de réussir à le faire contribuer plus largement aux charges publiques. Le refus du clergé déclenche une violente polémique où se déchainent les passions anticléricales. Machault a pour lui les philosophes (Voltaire prend la plume, en mai 1749, pour le défendre et publie notamment ses « Lettres pour le vingtième »), la marquise de Pompadour et les financiers, les intendants comme Trudaine, Courteilles et d'Ormesson, les maréchaux de Noailles et de Richelieu.

Mais il a contre lui la famille royale, le comte d'Argenson, Tencin et les prélats. Bientôt, le roi est troublé par la ferveur de l'année jubilaire 1751 qui attire les foules dans les églises et rassemble d'immenses processions, par les sermons du père Griffet à la Cour, par la pression de ses filles et de ses évêques. Craignant pour son salut de pécheur impénitent, il cède et exempte le clergé du vingtième (23 mars 1751) puis suspend la levée de la contribution supplémentaire (23 décembre 1751) ; il soutient également le clergé contre le parlement qui a rallumé la querelle janséniste. Abandonné, Machault doit quitter le Contrôle Général en juillet 1754 au profit de Moreau de Séchelles, mais Louis XV, qui aime sa rudesse intègre et dévouée, lui laisse les Sceaux, qu'il lui avait confiés en 1751, et le nomme secrétaire d'Etat à la Marine (3/08/1754-1757).

Il est définitivement écarté du pouvoir le 31 janvier 1757 ayant, après l'attentat de Damiens, commis l'erreur d'engager la marquise de Pompadour à s'éloigner.

Machault reçoit cette lettre du roi, non dénuée d'affection, presque de tendresse et qui laisse deviner l'ombre, sans doute, de la mauvaise conscience de celui qui, ne désapprouvant pas la politique de son ministre, le sacrifie néanmoins, par faiblesse, à la cabale du clergé, de ses proches et des parlementaires :

« **Du 1er février 1757.**

**Monsieur de Machault, quoique je sois persuadé de votre probité et de la droiture de vos intentions, les circonstances présentes m'obligent de vous redemander mes sceaux et la démission de votre charge de secrétaire d'Etat de la Marine ; soyez sûr de ma protection et de mon amitié. Si vous avez des grâces à demander pour vos enfants, vous pouvez le faire en tout temps. Il convient que vous restiez quelque temps à Arnouville.**

**Louis.**

**Je vous conserve votre pension de ministre de 20.000 livres et les honneurs de garde des sceaux.»**

Machault se retire donc dans la retraite de son château d'Arnouville près Gonesse, aux portes de Paris.

Louis XV ne s'en est séparé qu'à regret, allant jusqu'à écrire : « **Ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon mon coeur ; je ne m'en consolerai jamais.** » Le roi, d'ailleurs prouve son amitié pour son ancien ministre en érigeant sa seigneurie d'Arnouville en comté dès le mois d'avril 1757 et en gratifiant son fils aîné, à son entrée dans les ordres, d'un bénéfice de 10 à 12.000 livres de revenu.

Le vide laissé aux affaires par son départ ne sera jamais tout à fait comblé par ses successeurs bien que l'idée du vingtième refasse surface - vainement - en 1764, sous le ministère de Bertin.

A son avènement en 1774, Louis XVI, hésitant entre Machault et Maurepas, songe sérieusement à faire du premier son conseiller personnel mais une intrigue menée par la comtesse de Narbonne auprès de Madame Adélaïde, fit préférer Maurepas dont elle était parente. Le roi aurait même songé à le rappeler à la veille de la Révolution. Sous la Terreur, Machault et son épouse sont arrêtés à Rouen où il s'étaient réfugiés, et transférés à la

Conciergerie. Ils meurent tous deux en prison, « sauvés » de la guillotine par une épidémie de petite vérole.

## **Ils ont écrit, à propos de la réforme de Machault :**

**« Que la noblesse et le clergé y fussent assujettis, c'était une révolution susceptible d'éviter la Révolution. »**

Et encore :

**« Avec un peu de constance, une fermeté un peu royale, la partie était gagnée. Et soudain, il s'effondre et capitule, victime une fois de plus de sa faille intime, fragilisé par sa conscience de pécheur. Si l'homme en lui offense la religion, le roi peut-il se dresser contre ses représentants, les évêques ? Il ne fait pas la différence entre spirituel et temporel, entre la mission évangélique de l'Eglise et les gros et gras domaines sur lesquels elle s'expatère. Le Régent, « fanfaron de vices » mais pourvu d'un rigoureux sens de l'Etat, eût balayé ces scrupules d'un revers de main. Louis XV enterre la réforme. La fiscalité continuera encore quarante ans d'aller cahin-caha, menant le cortège funèbre de la monarchie jusqu'à la fosse finale. La déception du pays fut à la mesure des espoirs placés en Machault. Une chance capitale avait été manquée. Quant au clergé, son égoïsme insolent amena aux Lumières plus de recrues que n'auraient fait cent Voltaire. Le triomphe des évêques déclenche une vague d'anticléricalisme qui n'en finit plus de déferler ; et lorsque la Constituante, assemblée modérée, décidera en 1789 la confiscation pure et simple des biens du clergé, réclamée par tant de cahiers de doléances, l'opinion publique, tous partis confondus, approuvera qu'ils perdent tout, ceux-là qui avaient refusé de consentir au bien commun le vingtième de leurs revenus. »**

**(Gilles Perrault « Le Secret du Roi »).**

**« C'était l'idée du siècle, et pour la France et pour l'Europe »**

**(Jules Michelet).**

(\*) On trouve des Machault au service de la Royauté, dès le règne de Philippe Auguste ; c'est, sous le règne de Louis IX et au service notamment de la reine Marguerite de Provence, une famille de Chambellans de l'Hôtel Royal et de précepteurs des enfants du Roi.

Louis de Machault, Président du Grand Conseil sous le règne de Louis XIV, propriétaire de 240 arpents de terres et de plusieurs établissements (fermes et hôtelleries) sur le territoire de Trappes, dès 1642, était le gendre de Simon de la Vergne, secrétaire du Roi. (Des de la Vergne ont laissé des traces à Bazemont).

### **Sources :**

« Trappes d'hier à aujourd'hui » Victor Belot - 1973.

« Guide du patrimoine d'Ile de France » J.M.Pérouse de Montclos - Ed. Hachette - 1995.

« Louis XV » Michel Antoine - Editions Fayard - 1989.

« Louis XV » Georges Bordonove - Editions Pygmalion - 1982.

« Le Secret du Roi » (Tome I) Gilles Perrault - Editions Fayard - 1992.